

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le jeudi 04 décembre à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M. HAMON.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M. BELLARD, M^{me} FANTOU, M^{me} TAVERNIER, M. QUÉLLENNEC, M^{me} LOMMERT, , M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M^{me} HYVERT-LAUMAILLE et M. GALLIER.

Absents excusés : M. PRIZE (pouv. à M^{me} LE MEN) et M. JOUAN.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – ARRET DU DOCUMENT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document qui apporte une méthodologie et des outils pour répondre à toute situation de crise. Il permet d'apporter des réponses très concrètes en cas d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes ou à l'environnement.

Madame le Maire précise que Lauriane BATHANY et Anne-Laure MARTIN, étudiante en Master, ont réalisé le Plan Communal de Sauvegarde de MONTGERMONT, sur 6 semaines, dans le cadre leurs cursus universitaires, en concertation avec les services préfectoraux et le SDIS 35.

Le Conseil Municipal prend acte du document qui sera soumis à l'avis du Préfet.

PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Madame le Maire indique que du fait d'une nouvelle équipe municipale quasiment renouvelée en mars 2014, de l'évolution de la population montgermontaise, du contexte économique actuel mais aussi pour se mettre en conformité avec la réglementation, la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale proposent d'effectuer un "état des lieux" de la population montgermontaise.

Madame Pascale LE GLÉAU, adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du C.C.A.S., indique que tous les domaines vont être abordés dans cette analyse : scolarité, logement, transport, santé, conditions de vie, emploi, loisirs... Elle présente ensuite la démarche et la méthodologie qui sera utilisée.

Le Conseil approuve la démarche et la méthodologie proposée pour l'élaboration de l'analyse des besoins sociaux de la commune de MONTGERMONT.

TARIFS MUNICIPAUX 2015

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Conseil Municipal approuve les tarifs municipaux 2015 applicables à compter du 1^{er} janvier 2015, comme proposés par la commission des finances et tels qu'annexés au présent compte rendu.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Contre : 0 / Abstention : 2 / Pour : 20)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de rééquilibrer certains chapitres budgétaires en section fonctionnement du budget primitif 2014, avant la fin de l'exercice budgétaire.

Madame le Maire rappelle que la décision modificative n° 1 portait sur l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice budgétaire 2013.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de décision modificative n° 2, équilibrée en dépenses et en recettes à 60 150 €, dont le détail est annexé au présent compte rendu.

PRIME DE FIN D'ANNEE 2014

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Conseil Municipal approuve la revalorisation à 639 € net pour un temps plein, de la prime annuelle 2014 versée au personnel titulaire et non titulaire de la collectivité.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LE C.C.A.S.: REMBOURSEMENT DES FRAIS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Conseil Municipal approuve le remboursement au C.C.A.S. des 89,50 heures effectuées par un agent du C.C.A.S. au sein des services municipaux au cours de l'année 2014, soit un montant de 937 €.

RENNES METROPOLE – TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CONVENTION GENERALE DE MISE A DISPOSITION DES BIENS, DROITS ET TRANSFERT DES CONTRATS DE PRETS AFFECTES EN TOTALITE PAR LA COMMUNE A L'EXERCICE DES COMPETENCES TRANSFEREES A RENNES METROPOLE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) dispose que les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier situés sur le territoire de la métropole et utilisés pour l'exercice des compétences transférées sont dans un premier temps mis de plein droit à disposition de la métropole par les communes membres. Ceux-ci font ensuite l'objet d'un transfert dans le patrimoine de la métropole au plus tard un an après la date de la première réunion du Conseil de la Métropole.

Il a été élaboré une convention générale (avec annexes patrimoniales et bilantielles) ayant pour objet de définir les modalités juridiques et comptables de mise en œuvre de ces transferts entre les communes membres et Rennes Métropole.

Quant aux contrats de prêts, la substitution de Rennes Métropole aux communes membres concerne exclusivement les contrats qui sont affectés en totalité à une compétence transférée, ce qui ne concerne pas la commune de MONTGERMONT.

Le Conseil Municipal d'approuver les termes généraux de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

RENNES METROPOLE – CONVENTION EN VUE DE LA CREATION, L'AMENAGEMENT, ET L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DE SES DEPENDANCES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

La Métropole, créée au 1^{er} janvier 2015, est compétente à partir de cette date pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'une organisation pérenne lui permettant d'exercer pleinement ses compétences en matière de voirie, Rennes Métropole souhaite, afin d'assurer la continuité du service jusqu'alors assurée par les communes, s'appuyer sur ces dernières et leur confier, à titre transitoire, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, la création, l'aménagement et la gestion de la voirie et de ses dépendances.

Le Conseil Municipal approuve les termes généraux de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

AFFICHE LE : 11 décembre 2014
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 11 décembre 2014
LE MAIRE
Brigitte LE MEN

TARIFS 2015

Applicables au 1^{er} janvier 2015

Délibération du 4 décembre 2014

| AFFAIRES SCOLAIRES | |
|---|-----------------|
| Prix du repas enfants des communes du SYRENOR | 3.80 € |
| Prix du repas enfants non domiciliés dans le périmètre du SYRENOR | 4.52 € |
| Prix pour groupes, stages : - de 18 ans | 6.26 € |
| + de 18 ans | 7.63 € |
| Prix pour le personnel communal, employés de service Ecole N. Dame | 4.70 € |
| Prix pour les enseignants (Subvention de l'Académie incluse) | 5.76 € |
| Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1 ^{ère} année | 4.15 € |
| Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2 ^{ème} année | 4.34 € |
| SERVIETTES-BAVOIRS AU RESTAURANT MATERNELLE | |
| Forfait mensuelle dès la 1 ^{ère} facturation | 1.06 € |
| GARDERIE MUNICIPALE | |
| La période avec goûter de 16h45 à 17h30 | 1.48 € |
| Par période : de 7h30 à 8h15 ; de 8h15 à 8h45 ; de 17h30 à 18h00 ; de 18h00 à 18h45 | 0.83 € |
| Facturation goûter aux Francas | 0.60 € |
| ETUDE SURVEILLEE | |
| La séance de 1 heure | 1.70 € |
| AFFAIRES CULTURELLES | |
| MEDIATHEQUE MUNICIPALE L'EMBARCADERE | |
| Jeunes de - de 18 ans, étudiants de - de 25 ans, demandeurs d'emploi, nouveaux arrivants dans une commune du SYRENOR, et bénéficiaires de la carte SORTIR | gratuit |
| <u>Communes du SYRENOR à compétence «lecture publique»</u> | |
| Abonnement individuel | 6.90 € |
| Abonnement famille | 11.80 € |
| <u>Usagers des autres communes</u> | |
| Abonnement individuel | 10.80 € |
| Abonnement famille | 15.40 € |
| <u>Remplacement de carte perdue (par carte)</u> | 3.00 € |
| <u>Impression page Internet</u> | |
| Tirage noir et blanc par feuille | 0.35 € |
| Tirage couleur par feuille | 1.15 € |
| CIMETIERE | |
| CONCESSIONS | |
| <u>Acquisition par parcelle de 2 m²</u> | |
| 2 m ² pendant 15 ans | 65.20 € |
| 2 m ² pendant 30 ans | 130.40 € |
| 2 m ² pendant 50 ans | 224.00 € |
| <u>Concession enfant - de 7 ans</u> | |
| 1 m ² pendant 15 ans | 34.10 € |
| 1 m ² pendant 30 ans | 68.20 € |
| 1 m ² pendant 50 ans | 113.00 € |
| <u>Elément "cavurne funéraire"</u> | |
| 15 ans | 48.80 € |
| 30 ans | 97.80 € |
| 50 ans | 163.90 € |
| <u>Columbarium</u> | |
| 15 ans | 379.80 € |
| 30 ans | 743.20 € |

| | |
|---|-----------------|
| JARDIN DU SOUVENIR : DISPERSION DES CENDRES | |
| Sans plaque souvenir | Gratuit |
| 15 ans avec fixation d'une plaque gravée fournie (15 x 10 cm) | 91.80 € |
| Gravure supplémentaire sur la plaque | 25.40 € |
| FOSSE COMMUNE : Occupation par emplacement | |
| * les 10 premiers jours | Gratuit |
| * jour supplémentaire | 15.00 € |
| CREUSEMENTS DE FOSSES | |
| Prix de l'heure avec chauffeur | 100.00 € |
| par élément "cavurne" (60x60x40) | 56.00 € |
| PORTEURS A TITRE EXCEPTIONNEL | |
| Par porteur : (2 maximum uniquement pendant les périodes de travail) | 59.00 € |
| LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES | |
| Aux associations montgermontaises qui sont prioritaires | Gratuit |
| Pour les vins d'honneur de mariage, de PACS, de décès, de résidents montgermontais | Gratuit |
| Aux MONTGERMONTAIS | |
| Salle Belle Ile de 9H à 18H | 50.00 € |
| Utilisation de l'office sans vaisselle | 42.60 € |
| Utilisation de l'office avec vaisselle | 60.00 € |
| Caution à la réservation | 300.00 € |
| Aux associations extérieures et entreprises de la Commune | |
| Salles Pierre Texier : la journée | 65.40 € |
| la ½ journée | 45.60 € |
| Salles Belle Ile, Hoëdic: la journée | 124.50 € |
| la ½ journée | 75.80 € |
| Salle Yves Montand : la journée | 227.20 € |
| la ½ journée | 136.90 € |
| caution à la réservation | 300.00 € |
| Utilisation de l'office sans vaisselle (salles Belle Ile et Yves Montand) | 42.60 € |
| Complexe sportif «Duchesse Anne» : forfait annuel | 546.90 € |
| coût horaire | 17.70 € |
| caution à la réservation | 300.00 € |
| Aux organismes proposant formations ou informations en direction des Montgermontais ou du personnel communal | |
| Salle Pierre Texier : la journée | 48.70 € |
| la ½ journée | 35.20 € |
| Salles Belle Ile, Hoëdic: la journée | 95.30 € |
| la ½ journée | 56.00 € |
| Salle Yves Montand : la journée | 168.00 € |
| la ½ journée | 101.80 € |
| caution à la réservation | 300.00 € |
| Utilisation de l'office sans vaisselle (salles Belle Ile et Yves Montand) | 42.60 € |
| Aux syndicats de co-proprétaires de la commune | |
| Salle Pierre Texier : la réunion | 44.60 € |
| Salles Belle Ile, Hoëdic : la réunion | 65.40 € |
| LOCATION DE MATERIEL | |
| <u>Mobilier à emporter (prêt aux particuliers et entreprises pour utilisation sur la Commune)</u> | |
| Tables : l'unité | 1.14 € |
| Chaises : l'unité | 0.27 € |
| DROITS DE PLACE (sur aires de stationnement communales) | |
| Pour petit cirque sans ménagerie et autres spectacles de rues | 28.00 € |
| Hors marché | |
| Pour <u>commerces non alimentaires</u> / emplacement de 20 m x 4 m maxi/ jour | 28.00 € |
| Pour <u>commerces alimentaires</u> / emplacement accordé avant 2008 | |
| à commerçant régulier par an pour un jour hebd | 116.00 € |

| | |
|---|-----------------|
| Marché Hebdomadaire | |
| emplacement passager à la séance au mètre linéaire | 0.90 € |
| emplacement par abonnement pour l'année civile au mètre linéaire | 26.00 € |
| COURTS DE TENNIS POUR LES MONTGERMONTAIS à compter du forum 2015 jusqu'au forum 2016 | |
| <u>Les courts extérieurs</u> | |
| pour adultes et enfants bénéficiaires de la CARTE SORTIR | Gratuit |
| pour adultes (plus de 25 ans) adhérents au TCM | Gratuit |
| pour adultes (plus de 25 ans) non adhérents au TCM | 18.70 € |
| pour les jeunes de moins de 25 ans adhérents au TCM | Gratuit |
| pour les jeunes de moins de 25 ans non adhérents au TCM | 5.65 € |
| carte "famille" non adhérente au TCM | 23.80 € |
| badge d'accès aux courts extérieurs perdu | 32.60 € |
| <u>Les courts couverts</u> | |
| pour les entreprises de la commune (par personne pour 1 heure hebdo) | 104.00 € |
| CHIENS ET CHATS | |
| Pénalité pour capture d'animaux en état d'errance ou de divagation | 136.40 € |
| FACTURATION DE SERVICES - PRODUITS DIVERS | |
| Par clé perdue | 32.60 € |
| Par photocopie de documents administratifs, la page A4 | 0.30 € |
| <u>Impression page Internet</u> | |
| Impression page Internet Tirage noir et blanc par feuille | 0.35 € |
| Impression page Internet Tirage couleur par feuille | 1.15 € |
| Par photocopie de documents pour dossier nécessaire aux demandeurs d'emploi | 0.10 € |
| Cartes postales à l'unité | 0.50 € |
| Badge magnétique perdu | 32.60 € |
| Livre "Montgermont d'hier à aujourd'hui" | 25.00 € |
| TRACTO-PELLE | |
| Location aux entreprises, à l'heure avec chauffeur pour intervention d'urgence | 96.00 € |